## Cher-e-s collègues,

Les institutions, qui sont notre employeur, existent pour servir l'Europe. D'une Europe marquée d'un manque de cohésion et de cohérence. Elles ne peuvent donc que refléter les mêmes pathologies. Une société de plus en plus stratifiée, hiérarchisée, avec des inégalités croissantes.

Les syndicats ont été conçus pour faire le contrepoids de l'employeur et défendre les intérêts des travailleurs.

Mais une telle définition suffit-elle ? Non. Encore faut-il ajouter qu'un syndicat ne doit pas être structuré à l'image de l'employeur. Il ne doit pas fonctionner comme une « pâle copie d'AIPN », mais offrir un modèle de société non-hiérarchisée et égalitaire. Il doit donc organiser la démocratie.

Et on ne peut pas se dire démocratique sans s'appuyer sur une participation effective des personnes concernées, c'est-à-dire des travailleurs. Or, des pans entiers de l'institution se passent des syndicats et du syndicalisme. Récemment, on a assisté dans notre institution à un rebondissement d'une représentation du personnel hors syndicat.

Le déséquilibre existant entre représentation syndicale et représentation statutaire du personnel en faveur de la seconde est flagrant. Une représentation statutaire seule est inoffensive, si elle n'est pas complaisante.

Une implantation éparse du syndicat conduit à l'idée que la hiérarchie peut agir sans contrepoids (*checks and balances*). Sans même arriver à des cas de litiges complexes, l'ambiance lourde qui s'installe suffit pour saper les relations humaines entre collègues.

Par contre, une forte implantation syndicale conforte la position des collègues et oblige certains hiérarques à agir avec plus de prudence.

Notre souci se tourne en priorité vers les moins nantis parmi nous. L'année passée, au bout d'une concertation qui a traîné un peu trop, nous avons obtenu une solution satisfaisante au problème des salaires qui tombent en dessous du salaire minimum social luxembourgeois. À partir du mois prochain, plusieurs agents contractuels commenceront à recevoir un complément de salaire, avec effet rétroactif à compter du mois de janvier.

C'est un coup de pouce pour un certain nombre de collègues agents contractuels ; c'est aussi un point d'amélioration de l'image de l'institution.

Le pouvoir d'achat se définit en fonction aussi du prix des biens et services qui nous sont nécessaires pour vivre. Les abonnements du transport en commun en sont une composante. Mais quid du prix du logement, qui a un poids beaucoup plus important dans le panier de la ménagère ?

Nous nous rendons compte que notre situation est liée à celle des autres citoyens en dehors de notre cocon « communautaire » ; et qu'il faut donc développer des synergies. Mais pour y contribuer utilement, nous devons faire le poids sur notre terrain, qui est notre institution.

Pleinement intégrés au sein de l'Union Syndicale Fédérale, nous ne sommes plus des parias du syndicalisme communautaire, sous l'ombre d'un « syndicat des intérêts locaux » de la Commission Luxembourg. Nous faisons partie de l'équipe du syndicat le mieux organisé qui négociera nos conditions d'emploi dès que l'occasion se présentera.

Nous comptons toujours sur nos pensionnés, qui nous apportent toujours leur soutien, matériel et moral, parfois même leur expertise. Cela dit, ce sont les collègues actifs, et surtout les plus jeunes, qui ont un intérêt plus tangible à se syndiquer. Et à reprendre la relève de l'action syndicale.

Nous ne vous dirons pas : « la solidarité est notre affaire ». Nous vous dirons plutôt : « partageons l'expérience, construisons ensemble la solidarité ». La solidarité est, pour nous, une valeur fondamentale et une force motrice du progrès social. Cela dit, les meilleures des idées abstraites ne suffisent pas. Pour les mettre en œuvre, il faut des gens, il faut des ressources, il faut décider ensemble, partager le travail et être présents partout. C'est pourquoi on a un syndicat.